



# L'état de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération de Bâle

Évolution, chiffres, faits et dates



# SOMMAIRE

|   |          |
|---|----------|
| Introduction.....   | 2        |
| 1. Chronique annuelle.....  | 3        |
| 2. État d'avancement de la mise en œuvre des projets d'agglomération.....   | 4        |
| Calendrier des projets d'agglomération.....   | 4        |
| 3. Aperçu de quelques projets.....  | 5        |
| 4. Bon à savoir pour la mise en œuvre.....  | 6        |
| PA4 - Quelles sont les prochaines étapes ?.....   | 6        |
| Qu'entend-on par « mesures individuelles » ?.....   | 6        |
| Qu'entend-on par « mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires » ?.....  | 6        |
|  <b>5. On recherche des mesures de remplacement !.....</b> | <b>7</b> |
| 6. Rendez-vous et manifestations.....   | 8        |



Image : PA2, Nœud Dreispitz à Bâle (By Franzisca Marti)

# INTRODUCTION

Chère lectrice, cher lecteur

Un peu partout, les villes et les communes s'engagent en faveur d'une conception durable de l'espace public. Preuve s'il en est que notre agglomération trinationale est bien vivante ! Ce bulletin semestriel vous informe sur les chantiers en cours et vous renseigne sur les rendez-vous et manifestations à venir du projet d'agglomération de Bâle. Vous y trouverez des faits et des chiffres passionnants sur l'état de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération de Bâle. Le bureau d'Agglo Basel espère que vous aurez plaisir à le lire.



Image : PA2, Hegenheimermattweg à Allschwil (GS Agglo Basel)



Image : PA3, À Saint-Louis (Agglo Basel)



Image : PA3, Liaison cyclable à Weil am Rhein (GS Agglo Basel)

# 1. CHRONIQUE ANNUELLE 2021/2022

## 1 juillet 2022 – Rénovation à St. Alban-Graben :

A proximité du Kunstmuseum, un nouveau giratoire sur le St. Alban-Graben garantira une meilleure sécurité du trafic et une circulation plus fluide. Les cyclistes bénéficieront d'un espace séparé continu en direction de la Elisabethenstrasse.

## 2 septembre 2022 – Prise de position trinationale sur le projet de consultation :

La structure porteuse du projet d'agglomération de Bâle attend de la Confédération qu'elle apporte des corrections à son message sur l'arrêté fédéral relatif aux crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération.

## 23 novembre 2022 – Décision Mesures de remplacement 2023/01 :

Fin novembre 2022, la Direction opérationnelle du projet d'agglomération de Bâle (DO PA) a statué quant à neuf demandes de mesures de remplacement. Toutes les demandes déposées ont ainsi pu être validées. Des mesures à Saint-Louis (ainsi que dans Saint-Louis Agglomération), Bättwil, Bâle, Hésingue, et Muttenz, bénéficieront entre autres de contributions fédérales.

## 13 mars 2023 – Début des travaux de construction de la gare routière de Frenkendorf :

Les travaux de construction de la nouvelle gare routière de Frenkendorf-Füllinsdorf ont débuté le lundi 13 mars 2023. La nouvelle gare routière améliore la qualité de séjour, la sécurité et le confort pour tous les usagers. Son entrée en service est prévue pour mai 2024.



## 2 septembre 2022 – AGGLO-Forum 2022 à Muttenz :

Après 34 longs mois d'attente, un nouveau Forum AGGLO a enfin pu avoir lieu le 2 septembre 2022. Cette fois-ci, les quelque 180 participants se sont retrouvés à Muttenz, sur le campus de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse. Les interventions ont été passionnantes, avec des discussions interactives. Les résultats provisoires de l'examen du projet d'agglomération de Bâle de 4<sup>e</sup> génération ont été présentés.

## 14 septembre 2022 – Inauguration à Salina Raurica :

Dans la plaine du Rhin entre Schweizerhalle et Augst se trouve une zone d'environ 90 ha comprenant un projet clé avec le déplacement de la route principale 3/7 des rives du Rhin vers l'autoroute. La route cantonale « Rauricastrasse » emprunte désormais un tracé plus au sud, parallèlement à l'autoroute A2/A3.

## 6 mars 2023 – Début de la démolition des bâtiments pour l'aménagement à deux voies à Spiesshöfli :

A Binningen, les bâtiments concernés de la Bottmingerstrasse ont été démantelés et préparés pour leur démolition dans le cadre d'une mesure préparatoire. L'aménagement d'une double voie pour le tram à Spiesshöfli permettra de supprimer les passages à niveau non sécurisés ainsi que le tronçon à voie unique de la BLT qui entrave l'exploitation. Le tout en rénovant la Bottmingerstrasse et en améliorant ainsi la sécurité des piétons.



# 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION

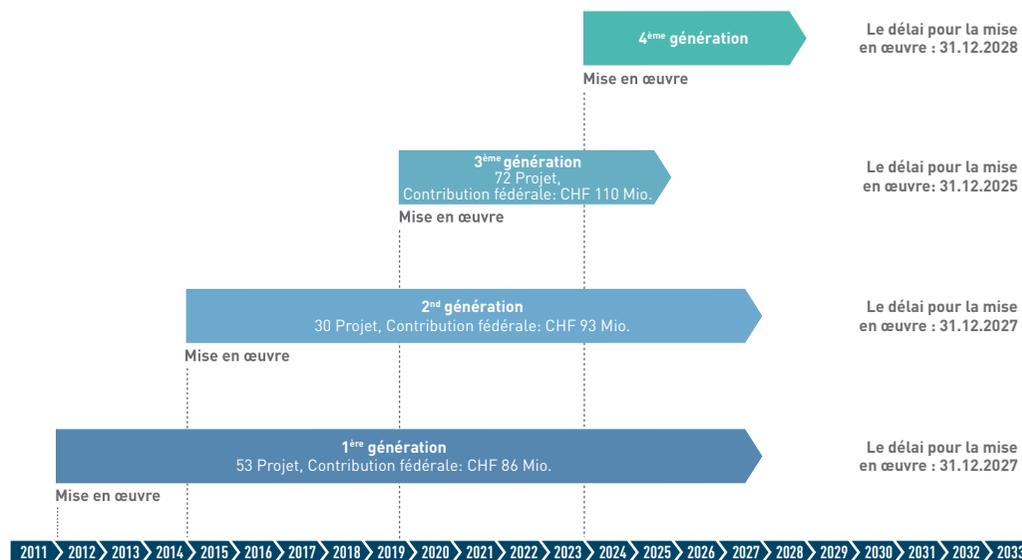
## Etat de la mise en œuvre :

Les illustrations suivantes donnent à voir l'évolution du taux de mise en œuvre des mesures A approuvées au cours des trois dernières années. L'engagement est défini sur la base des accords de financement conclus. Chaque mesure relève d'une des 4 étapes de mise en œuvre suivantes :

- Engagé et construit
- Engagé et en construction
- Non engagé (travail en cours)
- Projets suspendus par la Confédération

## Calendrier des projets d'agglomération :

Les mesures des différentes générations sont soumises à différents délais de mise en œuvre. Pour bénéficier de contributions fédérales, une mesure doit expressément être mise en œuvre au cours de la période impartie. L'illustration suivante donne à voir les trois échéances et fournit un cadre approximatif pour l'horizon de mise en œuvre de la 4<sup>e</sup> génération du projet.



PA1 (en millions de CHF)



En construction ou déjà construit



Travail en cours, mais pas encore engagé

PA2 (en millions de CHF)



En construction ou déjà construit



Travail en cours, mais pas encore engagé

PA3 (en millions de CHF)



En construction ou déjà construit



Travail en cours, mais pas encore engagé

### 3. APERÇU DE QUELQUES PROJETS

#### Bâle - Rénovation du nœud Dreispitz :

Sur la Münchensteinerstrasse, d'importantes mesures d'assainissement de l'infrastructure urbaine sont nécessaires au niveau du nœud de Dreispitz, sur la section entre Dornacherstrasse et Wien-Strasse. Dans le cadre de cette mesure issue du projet d'agglomération de 2<sup>nd</sup>e génération, l'Office des travaux publics de Bâle-Ville aménagera des voies cyclables continues. Ces mesures d'assainissement visent à améliorer la sécurité sur les itinéraires destinés aux cyclistes. Les emplacements où se trouvent des arbres seront améliorés et de nouveaux arbres seront plantés lorsque les lieux le permettent. Afin d'être conformes à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, les arrêts de tram et de bus permettront d'accéder aux transports publics sans marches ni obstacles.



Image : PA2, Nœud Dreispitz à Bâle (By Franzisca Marti)

#### Stein – Ouverture de l'itinéraire des berges du Rhin :

L'itinéraire des berges du Rhin a été rénové pour être entièrement accessible à toutes et à tous. Il a été équipé à plusieurs endroits de larges marches permettant de s'asseoir, ainsi que de bancs et de tables invitant à faire une halte. Un accès amélioré à la zone de baignade et une plateforme d'observation ont vu le jour. Une meilleure intégration du Rhin dans la vie quotidienne est l'objectif poursuivi par cette mise en valeur rendue possible grâce à ce projet cofinancé par le projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération. La promenade du Rhin revalorisée a été inaugurée solennellement le 11 juin 2022. À Stein, la qualité de séjour le long du fleuve et du paysage naturel du Rhin a bénéficié d'une importante revalorisation, très appréciée par la population des deux côtés du Rhin.



Image : PA3, Berges du Rhin à Stein (GS Agglo Basel)

## 4. BON À SAVOIR POUR LA MISE EN ŒUVRE



### Qu'entend-on par « mesures individuelles » ?



Les mesures individuelles sont les mesures « normales » du projet d'agglomération. De telles mesures sont en place depuis la 1<sup>re</sup> génération. L'effort administratif nécessaire à la mise en œuvre est plus important que pour les mesures bénéficiant de contributions forfaitaires, car il faut tenir compte de l'inflation et de la TVA. En outre, la convention de financement et le décompte final sont établis en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Le bureau d'Agglo Basel apporte son soutien en matière de coordination et accompagne le processus en collaboration avec le canton responsable.

### Qu'entend-on par « mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires » ?



Les mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires ont été introduites par la Confédération lors de la 3<sup>e</sup> génération pour simplifier la charge administrative de la mise en œuvre. Les mesures forfaitaires sont des projets basés sur des « unités de prestation ». Les unités de prestation correspondent à des coûts standardisés pour une unité donnée, par exemple 1 mètre de piste cyclable ou 3 marquages de passage pour piétons. Les contributions fédérales sont versées sur la base des unités de prestation réalisées. Le montant des contributions fédérales est calculé en multipliant le nombre d'unités de prestation réalisées par les coûts standardisés ou correspond à un maximum de 40% des coûts de réalisation engagés pour la mesure forfaitaire. Une mesure forfaitaire présente généralement des coûts d'investissement (TVA et inflation comprises) inférieurs à 5 millions de CHF. Les mesures forfaitaires sont gérées par le bureau d'Agglo Basel.

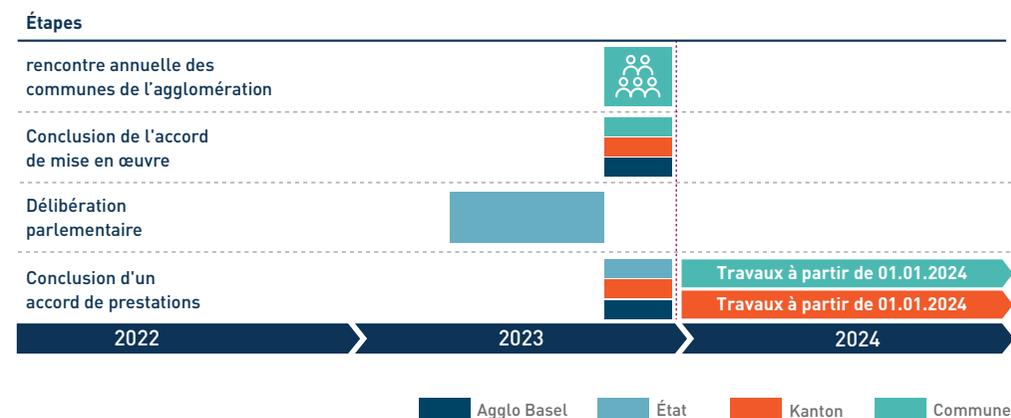
### PA4 – Quelles sont les étapes suivantes ?



Le 22 février 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération à l'attention du Parlement fédéral. Conformément à la décision du Conseil fédéral, le projet d'agglomération de Bâle recevra au total 226 millions de CHF pour des projets d'infrastructure. La décision du Parlement est attendue pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2023. Les travaux de construction des projets devraient donc pouvoir débuter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avant leur lancement, les communes, les cantons et tous les porteurs de projets en Allemagne et en France concluront un accord de mise en œuvre avec Agglo Basel. Les accords de mise en œuvre ne sont pas conclus par projet, mais par porteur de projet. Ils contiennent toutes les informations pertinentes sur les mesures relatives aux transports, à l'urbanisation et au paysage. Pour les mesures transport, le montant de la contribution fédérale à la mesure est notamment indiqué. En outre, les échéances annuelles pour le reporting sont mentionnées de même que les délais d'exécution.

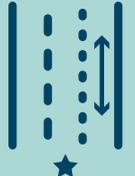
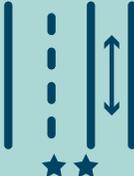
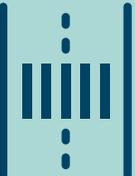
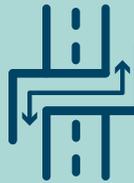
L'élaboration des accords de mise en œuvre sera présentée lors de la rencontre annuelle des communes de l'agglomération. Parallèlement à la conclusion de l'accord sur les prestations avec la Confédération, les accords de mise en œuvre seront élaborés avec les porteurs de projet.

### Étapes du processus avant le début des travaux des mesures d'agglo PA4



## 5. ON RECHERCHE DES MESURES DE REMPLACEMENT !

**Mesures de remplacement pour les mesures forfaitaires :** Des mesures de remplacement peuvent également être soumises pour les mesures bénéficiant de contributions forfaitaires. Les porteurs de projets qui ne sont pas à même de démarrer leur projet dans le délai prescrit, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2025, sont tenus de débloquer les unités de prestation associées à leur projet. Les unités de prestation ainsi débloquées peuvent ensuite être utilisées pour des mesures de remplacement. Le tableau suivant vous permet de voir les unités de prestation disponibles.

| Catégorie   | Contribution par UP | Catégorie   | Contribution par UP | Catégorie   | Contribution par UP      | Catégorie   | Contribution par UP      |
|---|---------------------|---|---------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|
| Voie parallèle pour les vélos Cat.1 (Lf Kat.1)                                      | 80 CHF/m            | Voie parallèle pour les vélos.2 (Lf Kat.2)  | 320 CHF/m           | Voie parallèle pour les vélos.3 (Lf Kat.3)  | 510 CHF/m                | Voie parallèle pour les vélos.4 (Lf Kat.4)  | 1.240 CHF/m              |
|    |                     |    |                     |    |                          |    |                          |
| <b>4.130 m disponible</b>   |                     | <b>8.362 m disponible</b>   |                     | <b>676 m disponible</b>   |                          | <b>888 m disponible</b>   |                          |
| Marquage au sol des passages piétons  | 2.530 CHF/#         | Îlots piétons sans élargissement de la voie   | 8.640 CHF/#         | Îlots piétons avec élargissement de la voie   | 21.600 CHF/#             | Valorisation / sécurité de l'espace routier   | 150 CHF/m <sup>2</sup>   |
|   |                     |   |                     |   |                          |   |                          |
| <b>0 pièce disponible</b>   |                     | <b>0 pièce disponible</b>   |                     | <b>0 pièce disponible</b>   |                          | <b>283 m<sup>2</sup> disponible</b>   |                          |
| Stationnement pour les vélos Cat. 1 (Vaa. Kat.1)                                    | 300 CHF/#           | Stationnement pour les vélos Cat. 2 (Vaa. Kat.2)                                    | 750 CHF/#           | Passage supérieur   | 1.630 CHF/m <sup>2</sup> | Passage souterrain  | 3.920 CHF/m <sup>2</sup> |
|  |                     |  |                     |  |                          |  |                          |
| <b>0 pièce disponible</b>   |                     | <b>0 pièce disponible</b>   |                     | <b>0 m<sup>2</sup> disponible</b>   |                          | <b>350 m<sup>2</sup> disponible</b>   |                          |

### ON RECRUTE!

Si vous disposez d'une mesure de remplacement appropriée, merci de contacter le bureau d'Agglo Basel.



Bureau Agglo Basel

Fabio Cachaco

fabio.cachaco@agglobasel.org

+41 61 926 90 53





## 6. RENDEZ-VOUS ET MANIFESTATIONS

| Date                            | Événement   | Lieu                     |
|---------------------------------|---|--------------------------|
| Ve 7 avril 2023                 | Date limite de remise des indicateurs pour le plan financier      | -                        |
| <b>- 15 avril - 31 mai 2023</b> | <b>Appel aux mesures de remplacement</b>                          | -                        |
| Ve 6 octobre 2023               | Date limite de remise des indicateurs pour les besoins financiers | -                        |
| <b>Je 19 octobre 2023</b>       | <b>6° rencontre annuelle des communes de l'agglomération</b>      | <b>Bâle, Memox World</b> |
| <b>Ve 10 novembre 2023</b>      | <b>Forum AGGLO 2023</b>   | <b>Bâle</b>              |

## MENTIONS LÉGALES

### Bureau d'Agglo Basel

Emma Herwegh-Platz 2a  
CH-4410 Liestal

Tel.: +41 61 926 90 50  
Fax: +41 61 921 12 46

info@agglobasel.org  
www.agglobasel.org



### Pour les questions sur le projet d'agglomération de Bâle

Dr. Patrick Leypoldt  
Directeur

E-Mail: patrick.leypoldt@agglobasel.org  
Tel.: +41 61 926 90 51

### Pour les questions sur la mise en œuvre des mesures

Fabio Cachaco  
Responsable Transports et mise en œuvre

E-Mail: fabio.cachaco@agglobasel.org  
Tel.: +41 61 926 90 53